

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎ 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@vialis.net

SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 2022

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
SCHMITT Huguette - GANGLOFF Dany
ARNOUX Audrey - MONNIER Christophe
MORLANG Christian - ROOS Isabelle
SCHOLLER Fredy - TETEGAN Patrick - ZINT Fabrice
Excusé : SCHNELL Frédéric

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 11
présents : 10

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 24/03/2022

Le PV de la réunion du 24/03/2022 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Décision modificative du budget

Dans le cadre des écritures d'amortissements à passer pour le fonds de concours éclairage public et vu l'insuffisance de crédits en dépenses et en recettes, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les crédits aux articles suivants :

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
6811	5.500 €		28041512	5.500 €
23	-5.500 €		21	-5.500 €

3. Approbation des partenaires et membres de l'association de chasse du Sandwald

Les membres de l'association de chasse du Sandwald se sont réunis en assemblée générale le 18 février 2022 et ont approuvé la nouvelle composition du comité, qui se présente comme suit :

Président : Thomas JUNG
domicilié 3, rue des Geais 67350 RINGENDORF

Vice-Président : Gérard BALZER
domicilié 14, route de Mulhausen 67340 SCHILLERSDORF

Trésorière : Liliane REUTENAUER – Assesseur
domiciliée 4, impasse des Juifs 67270 SCHWINDRATZHEIM

Secrétaire : Gérard REUTENAUER - Président
domicilié 4, impasse des Juifs 67270 SCHWINDRATZHEIM

Assesseur : Stéphane RIEHL
domicilié 1, impasse des Vergers 67330 OBERMODERN

Assesseur : Georges REUTENAUER
domicilié 4, impasse des Juifs 67270 SCHWINDRATZHEIM

Garde-chasse : Jean-Marc RICK
domicilié 42, rue Principale 67350 LA WALCK

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la nouvelle composition du comité.

4. Adoption du référentiel M57 pour le budget principal de la commune de Schalkendorf et le budget annexe Schalkendorf lotissement Hoeffel à compter du 1^{er} janvier 2023

Le Maire explique que les collectivités qui utilisent actuellement le référentiel M14 passeront en janvier 2024 au référentiel M57. Toutefois celles qui le souhaitaient ont pu opter en 2021 pour anticiper ce passage au 1er janvier 2022, les autres collectivités peuvent encore aujourd'hui opter pour anticiper ce passage au M57 au 1er janvier 2023.

La commune de Schalkendorf a sollicité, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. En application des dispositions précitées, le comptable public fait part de son accord de principe pour l'application du référentiel M57 par la collectivité de Schalkendorf et son budget annexe Schalkendorf Lotissement Hoeffel à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal sur proposition du Maire :

VU le code général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

VU la demande par courriel du 26 avril 2022 de la commune de Schalkendorf, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, sollicitant l'avis du comptable public sur l'adoption du référentiel par droit d'option pour la commune de Schalkendorf et son budget annexe Schalkendorf Lotissement Hoeffel à compter du 1^{er} janvier 2023

VU l'accord de principe du 26 avril 2022 pour l'application du référentiel M57 par la collectivité de Schalkendorf et son budget annexe Schalkendorf Lotissement Hoeffel à compter du 1^{er} janvier 2023

et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- de préciser que la norme comptable M57 s'appliquera au budget de la commune de Schalkendorf et son budget annexe Schalkendorf Lotissement Hoeffel
- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite correspondante
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires de la présente délibération

5. Cession parcelle 51 section 01

Ce point est ajourné pour la raison suivante :

Le Maire explique que les futurs acquéreurs de la parcelle 52 sur laquelle se situe la grange rue Haute, qu'ils ont l'intention de transformer en maison d'habitation, ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle 51 appartenant à la commune. Sauf que, après vérification, cette parcelle n'est pas inscrite au livre foncier et qu'elle fait partie en sa totalité du domaine public.

Le Maire est dans l'attente d'une réponse de Me Séphane Lotz quant à la possibilité de réaliser une division foncière et de classer une partie de la parcelle dans le domaine privé communal à des fins de revente. Une fois la réponse obtenue, ce point sera rediscuté lors d'un prochain conseil.

6. Désignation d'un signataire parmi les membres du conseil relatif à la déclaration préalable de Krieger Bernard

Considérant l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui s'applique lorsque le maire est personnellement intéressé par un projet de construction,

Considérant que le Maire, Bernard KRIEGER, a déposé une déclaration préalable aux travaux référencée DP 06744122R0004 pour la mise en place d'une serre,

Considérant qu'aux termes de l'article susvisé, un membre du conseil doit être désigné pour la signature des actes d'instruction, la délivrance ou le refus de l'autorisation d'urbanisme,

Vu que le maire se soit retiré, le conseil municipal désigne Huguette SCHMITT, 1ère adjointe au maire, qui accepte, pour la signature de tout acte concernant ce dossier.

7. CCID

Les membres de la commission communale des impôts directs sont invités à statuer sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des valeurs locatives des propriétés bâties et non-bâties.

8. Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le conseil municipal prépare le planning des assesseurs du bureau de vote des 12 et 19 juin 2022.

9. Divers

M. le Maire :

- donne lecture du mail du 30/5/2022 envoyé par Marie Greiner Marmillot au sujet de la vitesse à la sortie du village vers Pfaffenhoffen. Le Maire propose de lancer une étude en collaboration avec Mathieu SCHULLER, responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Bouxwiller, Direction des routes, des Infrastructures et des mobilités rattaché à la CeA.
- Informe qu'un brise-vue sera installé sur la terrasse du logement communal